MON 1ER EMBARQUEMENT À LA PÊCHE EN SÉCURITÉ

Édition 2023

CAPIAT

PRÊT À PRENDRE LE LARGE ?

La pêche est un métier passionnant où, au grand air sur l'océan, on vit des expériences professionnelles uniques, tant personnelles que collectives. Pour pouvoir en profiter pleinement et sereinement, **tu devras veiller à ta sécurité (et celles des autres), une composante essentielle du travail de marin-pêcheur**.

En effet, **la sécurité t'évitera les conséquences physiques (blessure), financières (perte de salaire) et professionnelles (inaptitude, perte d'emploi)** qu'un accident peut provoquer. La sécurité est importante aussi pour la bonne marche du navire : moins d'accidents = moins de coupures dans l'activité (arrêt de travail, recherche d'un remplaçant) = moins de charges pour l'armateur = plus de rentabilité.

En tant que nouvel arrivant, tu trouveras dans ce guide les infos essentielles à connaître pour embarquer en toute sécurité !

LE SAVAIS-TU ?

1=2,2

Chaque euro investi dans la sécurité rapporte en moyenne 2,2€ à l'entreprise[1]

[1] selon une étude de l'ASSI (Association Internationale de la Sécurité Sociale) publiée en 2011.

VRAI FAUX

Sur les 20 dernières années, les accidents du travail maritime n'ont pas beaucoup diminué.

FAUX

Les accidents du travail chez les marins professionnels ont été divisés par deux[2] *entre 2001 et 2021.*

La majorité des accidents surviennent lorsque la météo est mauvaise.

FAUX

60% des accidents surviennent par beau temps et seulement 9% par mauvais temps.

Le port du VFI est obligatoire à bord.

VRAI

Le VFI est obligatoire lors des opérations de pêche, des trajets en annexe, du travail de nuit et à tout moment lorsque le capitaine l'exige.

La sécurité ? Ça coûte cher.

FAUX

C'est l'accident qui coûte cher. Aux conséquences directes que subit la victime (lésions physiques et pertes financières) s'ajoutent celles indirectes pour le navire (prise en charge armateur, perte de productivité) et pour le régime social (remboursement des soins et versements d'indemnités).

[2] selon une étude de l'IMP parue en 2021

LA SÉCURITÉ, C'EST GAGNANT - GAGNANT

LA PÊCHE, UN MÉTIER À RISQUE MAIS...

Être conscient des risques est une première étape pour mieux les anticiper. Cela est particulièrement important à la pêche qui, comme dans le BTP, est un secteur où les risques professionnels sont nombreux. On estime qu'environ **1 marin-pêcheur sur 10 est victime d'un accident du travail chaque année** ☹ et que, dans 87% des cas, cela provoque un arrêt de travail.

Bien que ces chiffres soient élevés, **la situation s'améliore. Il y a en effet, deux fois moins d'accidents aujourd'hui qu'au début des années 2000 !** L'effort doit donc se poursuivre en faveur d'une plus grande sécurité.😊

La pêche, des expériences uniques...
😂 mais gare à la chute!

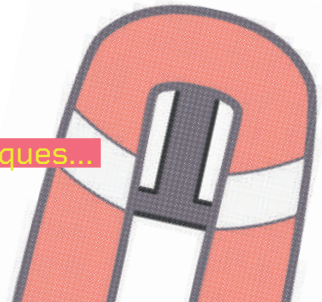

C'EST LE JOUR J !

Le grand jour 😄 est arrivé,
tu embarques pour ta première marée !
VOICI 3 RÈGLES DE SÉCURITÉ ESSENTIELLES À RESPECTER.

RÈGLE N° 1

CONNAÎTRE LE NAVIRE ET SES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ

Chalutier, caseyeur, fileyeur... chaque navire est aménagé différemment. **Prends le temps de te familiariser avec ton nouvel environnement** de travail avec l'aide du patron. **Assure-toi de bien comprendre les procédures de sécurité du bord** et du rôle qui t'es assigné en cas de problème. Enfin, **vérifie où sont stockés les équipements de sécurité** (extincteurs, gilets de sauvetage, matériel de récupération d'homme à la mer, balise de détresse, radeaux de sauvetage...) et si tu as un doute sur leur utilisation, **n'hésite pas à questionner le capitaine et le reste de l'équipage.** 😊

RÈGLE N°2

PRENDRE CONNAISSANCE DES RISQUES À TON POSTE DE TRAVAIL

Comme pour tout autre travail, tu seras probablement exposé à des risques à bord. **Pour prévenir tout problème, tu dois, avec l'aide du capitaine, prendre connaissance :**

- → **des risques qui existent à ton poste de travail**, ex : coupure, chute, heurt sur un obstacle fixe, entraînement dans une machine en mouvement…
- → **des mesures de prévention qui doivent être respectées** pour éviter l'accident : placements sur le pont de pêche, gestes à faire ou à ne pas faire, outils ou machines à utiliser, procédure à respecter, équipements à porter…

Prendre soin de sa santé et de celles des autres est une obligation pour chaque marin. Ton rôle en matière de prévention est donc important.

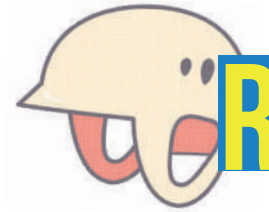

RÈGLE N°3

S'ÉQUIPER POUR SE PROTÉGER

Les équipements de protection individuelle[3] qui sont fournis à ton arrivée à bord te protègent des risques. Qu'il s'agisse de gants, de casques, de lunettes ou de bottes de protection, **tu dois les porter, c'est une obligation.** Sans oublier **le plus important d'entre eux : le VFI[4]. En cas de chute à la mer, il te sauvera la vie**. Pour être sûr de son bon fonctionnement, vérifie régulièrement que :

- → **la cartouche de gaz est pleine et bien vissée sur le percuteur,**
- → **tous les voyants du percuteur sont verts,**
- → **il n'est pas percé, déchiré ou endommagé de quelque façon que ce soit**.

Un problème constaté ? Dis-le rapidement au patron qui procédera au changement de ton VFI.

À RETENIR

C'est l'employeur qui est légalement responsable de la sécurité physique et mentale de ses travailleurs (art. L4121-1 du Code du travail). Pour qu'elle soit efficace, la sécurité nécessite néanmoins une implication collective.
☺ **LA SÉCURITÉ, TOUS ACTEURS TOUS GAGNANTS.**

[3] *autrement appelés "EPI"*
[4] *ou EPI contre le risque de noyade.*

«*Le métier de marin-pêcheur est l'un des plus nobles et des plus difficiles au monde*[5]» et tu peux être fier d'appartenir à cette communauté de «*héros méconnus de nos côtes*[6]». Grâce à ce guide, tu en feras aussi un métier plus sécurisé et ce, aujourd'hui comme pour demain, au bénéfice de tous les équipages et de leurs navires.

[5] *Jacques-Yves Cousteau, océanographe et explorateur*
[6] *Bernard Moitessier, navigateur et écrivain*

crédits photo : IMP - conception : IMP - réalisation graphique : Studio WQ - édition 2023

Ce document a été financé par l'Opérateur de compétences OCAPIAT
ocapiat.fr

Dans le cadre de la convention de coopération signée avec :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité